



Verbalisation Acces Pompiers

Par **indiana03**, le **30/04/2015** à **10:04**

Bonjour,

Hier j'ai été verbalisé pour un stationnement sur Accès pompiers dans un parking de stade de sport.

Cela va me valoir 90€ ou 135€ majoré.

Juste après, j'ai regardé autour de moi et au sol et aucun marquage en zébra ou panneaux de signalisation sont présents. Rien n'indique clairement que c'est un accès pompiers, a part peut être les poteaux verts a têtes blanches.

Si quelqu'un parmi vous avez une suggestion pour savoir si je peux ou non contester cette verbalisation.

Merci de votre écoute.

Par **jacques22**, le **30/04/2015** à **15:30**

Bonjour,

Quant à moi, j'irai jusqu'à demander ce qu'est un emplacement de stationnement.

En effet, plein d'automobilistes se garent en dehors des emplacements matérialisés, y compris et surtout payants, pour se garer en infractions multiples et gratuitement au motif qu'il n'y a pas d'interdiction!!!

Moi je croyais que les voies de circulation étaient surtout réservées à la circulation alors qu'elles servent de plus en plus souvent au stationnement qui entrave jusqu'à toute circulation!

Bien à vous.